

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017

Le conseil municipal, réuni au complet, à l'exception de Dominique LASSAIGNE, excusée, a abordé les questions suivantes :

► **Extension du cimetière des Moulins :**

Dépôt d'une demande de subvention complémentaire de l'Etat (fonds de soutien à l'investissement local) sur le montant total du devis qui s'élève à 161 650€ ht, travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

Par ailleurs, un devis de colombarium est présenté avec 6 cases et un jardin du souvenir, pour 4017€ ht, pose comprise.

► **Approbation des comptes administratifs 2016**

Après présentation des trois comptes administratifs 2016 qui totalisent :

1°) pour le budget général de la commune :

- 501 549.32 € en recettes et 315 240.55 € en dépenses de fonctionnement

- 104 258.99 € en recettes et 131 816.73 € en dépenses d'investissement, comprenant 11 375€ de travaux sur l'ancienne école du Vieux Cherier, 25 359€ de participation aux goudronnages 2016, 1044€ pour rénover le monument aux morts, 54 650€ pour remplacer le matériel de la commune et du Foyer détruits dans l'incendie, 3634€ pour les 2 défibrillateurs, 1460€ pour l'achat de filets pare-neige, 7176€ pour des travaux sur chemins ruraux, 600€ pour installer internet pour la permanence médicale et la garderie, 646€ pour le contrôle de l'accessibilité des vestiaires du foot. Aucun emprunt n'a été nécessaire, l'excédent de 82 515 € en début d'exercice ayant permis d'autofinancer ces dépenses.

L'excédent global de clôture est de 241 265.60 €.

2°) pour le budget du service assainissement :

- 10 130.28€ en recettes et 6494.65€ en dépenses de fonctionnement

- 6196 € en recettes et 1714.32 € en dépenses d'investissement

Après reprise des résultats de l'année antérieure, l'excédent global de clôture s'élève à 66 385.18€, destinés à financer le projet de station d'épuration.

3°) pour la clôture du budget du C.C.A.S. :

L'excédent global de clôture s'élève à 3945,50€, qui seront repris dans le budget général 2017.

L'ensemble de ces comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

► **Avancement de l'enquête de faisabilité pour l'assainissement collectif** : les mesures ponctuelles réalisées par la MAGE dernièrement font apparaître un volume d'eaux claires complètement anormal (30 m3/heure !) qui ne permettrait même pas d'installer le nouveau système envisagé (filtre planté de roseaux). Il apparaît donc comme indispensable de faire une étude complémentaire pour déterminer où se situe cette très importante arrivée d'eaux claires (passages sous la rivière, zones humides, eaux pluviales...) par des comptages de nuit. Le conseil municipal donne son accord pour ce complément d'étude et le devis correspondant de 2990€ ht. Le conseil départemental sera sollicité pour subventionner cette dépense supplémentaire.

► **Personnel** : le conseil municipal approuve la rupture conventionnelle qui a été établie avec Ophélie Perrod, qui quittera son poste le 14 avril ; elle sera remplacée par une personne en contrat C.D.D. à mi-temps de deux mois, qui sera embauchée au 1/4/2017 pour permettre d'avoir 2 semaines de formation ; la répartition des tâches et des 4 emplois gravitant autour de l'école sera revue au 1er juin, à la fin du congé maternité de Caroline Chauv.

► **Marquages au sol du bourg des Moulins** : le conseil municipal retient le devis Dessertine de 1575€ht (marquages à la peinture routière). Le marquage sera modifié pour le passage piétons et pour interdire le stationnement en face de l'ancienne mairie.

► **Protestation auprès de l'Etat** pour la suppression des demandes de cartes d'identité dans les mairies prévue en mars., qui représente la disparition d'un nouveau service de proximité.

Questions diverses :

- les goudronnages prévus pour 2017 (Les Essarts/Fontpot, Bonnabaud, Le Bouchet, Les Moulins en direction de Mézire) seront pris en charge par la communauté de communes à hauteur de 39 589€ avec une participation de la commune de 2381€, le tout étant subventionné à 50 % par le Département.

- le devis de l'entreprise Vernassière pour réparer une partie du chemin des Pras à la Croix de Blanc est approuvé pour 2892€

- mise en place d'un "sens unique" en descendant sur le chemin qui vient d'être aménagé en dessous du cimetière du Vieux Cherier.